



## Dispositif d'accueil

### HABITAT REGROUPE

L'Habitat Regroupé est ouvert 365 jours par an, avec une présence continue des professionnels 24/24 h.

En fonction de leur projet individualisé, les personnes peuvent être hébergées :

⇒ soit en studio faisant partie d'un ensemble collectif.



⇒ soit en studio ou T3 à proximité de ce collectif.

La restauration est organisée sous forme de repas livrés, que le résident peut prendre avec le groupe ou en individuel.

L'entretien du linge et du logement est accompagné, et peut se faire avec l'aide de l'agent d'entretien si nécessaire.

## Situation

### HABITAT REGROUPE

### Coordonnées et accès à L'Habitat Regroupé

① rue Herbert Pradeland

44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

☎ : 02 40 12 79 60 - Fax : 02 40 04 45 48

[ch.habitatregroupe@etape-nantes.fr](mailto:ch.habitatregroupe@etape-nantes.fr)

En Tramway et Bus :

#### Depuis l'arrêt Commerce

- ◆ **Tramway 3** en direction de **Neustrie**, descendre à Pirmil. Prendre le **bus 28** en direction de Vertou, descendre à **La Plume**.
- ◆ **Bus 42** en direction de **Vertou**, descendre à l'arrêt **Printemps**.
- ◆ **Tramway 1** en direction de **Beaujoire**, descendre à l'arrêt **Duchesse Anne**. **Tramway 4** en direction de **Porte de Vertou**, descendre à l'arrêt **Chapeau Verni**.

# Centre d'Habitat L'ETAPE

### HABITAT REGROUPE



route de Sainte Luce

44300 NANTES

Tél : 02 40 14 43 38—Fax : 02 28 23 70 92

[ch.secretariat@etape-nantes.fr](mailto:ch.secretariat@etape-nantes.fr)

[www.etape-nantes.fr](http://www.etape-nantes.fr)

# Présentation

## HABITAT REGROUPE

Ouvert en janvier 2010, l'Habitat Regroupé est un service du Centre d'Habitat géré par l'Association l'Etape, habilité et financé par le Conseil Général de Loire Atlantique.

Basé à Saint Sébastien Sur Loire, il a pour objectif de permettre à la personne de maintenir et/ou de développer son autonomie matérielle, sociale, affective et psychique.



L'établissement accueille 16 résidents en situation de handicap psychique ou de déficience intellectuelle dans des logements répartis sur trois immeubles d'un quartier résidentiel.

L'Habitat Regroupé bénéficie en outre d'une place d'hébergement temporaire.

## GLOSSAIRE

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**FAH**: Foyer d'Accueil et d'hébergement

**P.E.I.** : Projet Educatif Individualisé

**R.Q.T.H.** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

# Missions

## HABITAT REGROUPE

Dans le respect des projets individuels de chacun, les missions de l'Habitat Regroupé sont les suivantes :

- ⇒ Favoriser l'insertion et le maintien au travail en allégeant les actes de la vie quotidienne.
- ⇒ Permettre une évolution vers un autre type d'hébergement, plus ou moins autonome (apprentissage, autonomisation ou maintien des acquis, apprentissage de la vie en collectif avant d'intégrer une structure de type Foyer Occupationnel).
- ⇒ Proposer une solution d'hébergement et d'accompagnement adaptée au cheminement de la personne dans le contexte global du Centre d'Habitat et des structures disponibles en Loire Atlantique.
- ⇒ Répondre à un besoin d'espace sécurisant avec possibilité de vie en collectif ou en individuel.



L'organisation des locaux, le fonctionnement et l'accompagnement éducatif concourent à permettre aux personnes de trouver des réponses adéquates à leurs besoins matériels, relationnels et psychologiques.

# Admission

## HABITAT REGROUPE

Pour être admis à l'Habitat Regroupé, il faut :

- ⇒ Bénéficier de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé et d'une Orientation Foyer d'Hébergement de la MDPH.
- ⇒ Etre en situation de travail en milieu adapté ou en milieu ordinaire.
- ⇒ Avoir plus de 20 ans.

La personne accueillie doit pouvoir adhérer à ce projet d'accueil.

### Procédure d'admission

Après une réunion d'information au Centre d'Habitat, les personnes souhaitant une admission formalisent leur demande par écrit et constituent le dossier administratif.

Un entretien avec le Chef de Service et un éducateur du service est ensuite organisé sur place, pour valider ce projet et envisager un accueil de 4 semaines.

Une commission d'admission se réunit après cet accueil pour en faire le bilan et prononcer une admission éventuelle.

Celle-ci pourra avoir lieu lorsqu'une place se libère, en fonction de la liste d'attente établie.

Indépendamment d'une démarche d'admission définitive, cet accueil de 4 semaines peut répondre à des besoins spécifiques d'évaluation, d'urgence ou de relais.